DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009

Délibération n° 2009.04. 51.B

Camping communautaire - lot n° 11 "plomberie - sanitaires" : avenant n° 2

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

	DELIBERATION N° 2009.04. 51.B
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 11 "PLOMBERIE - SANITAIRES" : AVENANT N° 2

Par délibération n°220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n°11 « plomberie - sanitaires » à la société HERVE THERMIQUE – 29 route de Bellevue – 16170 SAINT-YRIEIX pour un montant de 215 578,05 € HT.

Par délibération n°64 B du 16 septembre 2008, le bureau communautaire a autorisé un avenant n°1 en plus value d'un montant de 2 647,54 € HT, ce qui a porté le montant du marché à 218 225,59 € HT, soit une augmentation de 1,23 %.

Dans le cadre de notre demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'installation de production d'eau chaude solaire, il est nécessaire de passer l'avenant n°2 suivant :

Travaux en plus value :
- mise en place de comptages 6 373,19 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en plus value est de 6 373,19 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°11 « plomberie - sanitaires » confié à la société HERVE THERMIQUE – 29 route de Bellevue – 16170 SAINT-YRIEIX, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant en plus value de 6 373,19 € HT.

Le montant du marché passe de 218 225,59 € HT à 224 598,78 € HT, soit une augmentation de 4,18 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 mai 2009**	**Affiché le :** **07 mai 2009**